

Filière Française du Bioéthanol

Communiqué de presse
Paris, le 23 février 2018

Négociations UE-Mercosur: un appel à la fermeté par la filière française du bioéthanol

Le revirement du Gouvernement français, qui souhaite désormais la signature rapide d'un accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur, entraîne un risque de nouvelles concessions pour conclure ces négociations.

La filière française du bioéthanol réaffirme, avec force, l'absolue nécessité de limiter les concessions à l'Amérique du Sud, en particulier au Brésil qui est un acteur important de l'éthanol mondial. La dernière offre de la Commission européenne au Mercosur va déjà au-delà de ce qui est supportable. Il n'est donc pas envisageable d'aller plus avant. En effet, le quota de 600 000 tonnes de bioéthanol à droits réduits proposé au Mercosur représente déjà 12% de la demande européenne qui n'augmente plus dans le secteur des biocarburants et dans la plupart des autres usages.

C'est d'autant plus grave que le gouvernement brésilien va mettre en place le dispositif RENOVABIO de soutien massif à l'investissement dans le secteur de l'éthanol, pour lui permettre de doubler sa production en atteignant huit fois celle de l'Europe et d'être de plus en plus compétitif et conquérant à l'exportation. Dans le même temps, en Europe, il n'existe pas de dispositif de soutien à l'investissement pour cette industrie et le projet de nouvelle directive sur les énergies renouvelables prévoit d'encadrer la demande pour les biocarburants de première génération.

Le Gouvernement va-t-il prendre en compte la situation de son secteur de l'éthanol, le premier en Europe avec 25% des volumes, intégré aux productions sucrières et amidonnées où la France est également leader, et qui subira en priorité toute concession supplémentaire ?

Les agriculteurs, producteurs de betteraves et de céréales, attendent le maintien de leurs débouchés, et les industriels également car ils sont dans une phase de recherche de plus grande compétitivité, notamment avec la fin des quotas sucriers. Le Gouvernement ne peut l'ignorer. Nous comptons sur sa détermination à défendre notre filière dans cette phase finale de la négociation.

Contacts filière du bioéthanol :

AGPM / AGPB : Gildas Cotten – 01 44 31 10 92

CGB : Carine Abecassis – 01 44 69 41 36

SNPAA : Sylvain Demoures – 01 49 52 66 99

CONTACT PRESSE : CORIOLINK

Lisa OMARA – 06 52 25 07 66 – lisa.omara@coriolink.com

